

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Arrondissement
de Rodez

Commune de
Taussac

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Taussac

Arrêté N° 2025-021 du 23 juin 2025

**OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL FIXANT LES MESURES DE
RESTRICTION DES USAGES DOMESTIQUES DE L'EAU**

- NIVEAU VIGILANCE -

Vu Le Maire de la Commune de Taussac,
Vu l'Article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu le Code de la Santé Publique ;
Vu les articles R610-5 et 131-13 du Code Pénal ;
Considérant les conditions de sécheresse constatées et la baisse significative des débits du ruisseau Le Siniq.
Considérant la nécessité absolue de garantir l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.
Considérant l'obligation de respecter le débit réservé prévu dans l'arrêté de DUP d'exploitation de la ressource.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Sont interdits sur le territoire Communal :

La mise à niveau des piscines privées de 8h à 20h
Le lavage des véhicules en dehors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique et pour les organismes liés à la sécurité
L'alimentation et l'usage des fontaines publiques
L'arrosage des pelouses, espaces verts publics ou privés, jardins d'agrément, espaces sportifs de toute nature
Les activités agricoles industrielles et commerciales devront veiller à leur consommation d'eau.
L'arrosage des jardins potagers est autorisé de 20h à 8h.

ARTICLE 2 : Ces dispositions sont applicables à compter du 23/06/2025 et resteront en vigueur tant que le niveau « VIGILANCE » est enclenché.

ARTICLE 3 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose aux peines prévues par l'article R610-5 du Code Pénal.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Taussac, le 23 juin 2025

Le Maire,

Jean Raymond CAYZAC



Accusé de réception en préfecture
012-211202775-20250623-2025AR2306021-AR
Reçu le 23/06/2025

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : ARRÊTÉ MUNICIPAL FIXANT LES MESURES DE RESTRICTION DES
USAGES DOMESTIQUES DE L'EAU - NIVEAU VIGILANCE -

.....
Date de décision: 23/06/2025

Date de réception de l'accusé 23/06/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025AR2306021

Identifiant unique de l'acte : 012-211202775-20250623-2025AR2306021-AR

.....
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 8 .8 .6

Domaines de competences par themes

Environnement

divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : AR2025-021 RESTRICTION DES USAGES DOMESTIQUES DE L'EAU .pdf (
99_AR-012-211202775-20250623-2025AR2306021-AR-1-1_1.pdf)